



Acheter un bien en étant séparé ?

Par Marc

Je suis séparé de ma femme depuis 5 ans, rien d'officiel n'a été fait. Je viens d'hériter de mes parents et je désire acheter un bien immobilier. Me faudra t'il divorcé officiellement avant ou serai je propriétaire 100%.

Marc

Par julian45

bonjour, si vous vous êtes marié sous le regime de la communauté des biens, votre femme aura la moitié, même séparé car rien n'est vraiment officiel. Un conseil divorcé avant
cordialement